



AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

REDRESSEMENT DES LIMITES TERRITORIALES DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR D'ISSOUDUN ET DE SAINTE-CROIX

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, conformément à l'article 190 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, que le Décret 977-2026 daté de juin 2026 a été publié le 8 juillet 2026 dans le numéro 27 de la Gazette officielle du Québec aux pages 3959 et 3960, aux fins de redresser les limites territoriales de la municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur d'Issoudun et de la Municipalité de Sainte-Croix selon la description officielle apparaissant à l'annexe A dudit décret.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN ce 13^e jour de juillet 2026.

Élizabeth Charest
Directrice-générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée, **ÉLIZABETH CHAREST**, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché conformément à la Loi en affichant entre 9h et 17h le 13^e jour de juillet 2026 et mis sur le site internet à pareil date.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13^e jour de juillet 2026

Élizabeth Charest
Directrice générale et greffière-trésorière